

Protéger les Canadiens



Rapport annuel de la Commission
canadienne de sûreté nucléaire 2005-2006



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada

Table des matières

I. La Commission canadienne de sûreté nucléaire	
Lettre au ministre	1
Message de la première dirigeante	6
Comité de direction	7
II. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Aperçu	
Mission et vision	8
Gouvernance et exécution du programme de réglementation	8
Financement des activités de la CCSN	9
La CCSN et le rendement du Canada	10
Défis et risques	11
Survol du rendement en 2005-2006	14
III. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Rendement par rapport aux plans	
Résultats : 1. Un cadre de réglementation clair et pragmatique	18
2. Des personnes et des organisations qui exploitent de façon sûre et qui se conforment aux exigences relatives aux garanties et à la non-prolifération	21
3. Un degré élevé de conformité aux règlements	23
4. La CCSN collabore à des forums nationaux et internationaux sur le nucléaire et y intègre ses activités	27
5. Les parties intéressées comprennent le programme de réglementation	30
6. Gestion et infrastructure habilitante	33
Mesures du rendement	34
IV. La Commission canadienne de sûreté nucléaire – Contexte de fonctionnement	
Cadre stratégique de la CCSN	37
Renseignements organisationnels	38
V. Autres renseignements	
V1. Fiche de rendement des centrales nucléaires à jour au mois de janvier 2006	39
V2. Modifications de la réglementation en cours en 2005-2006	40
V3. Documents d'application de la réglementation publiés en 2005-2006	40
V4. Documents d'application de la réglementation en cours en 2005-2006	41
VI. États financiers	42

Pour plus de renseignements

Commission canadienne de sûreté nucléaire
Bureau des communications et des affaires réglementaires
280, rue Slater, C.P. 1046, Succursale B
Ottawa (Ontario) K1P 5S9
Téléphone : 613-995-5894 ou 1-800-668-5284 (au Canada)
Télécopieur : 613-995-5086
Courriel : info@cnscccsn.gc.ca
Site Web : www.suretenucleaire.gc.ca

Publication autorisée par l'honorable Gary Lunn,
C.P., député
Ministre de Ressources naturelles Canada

© Ministre de Travaux publics et Services
gouvernementaux Canada 2006
Numéro de catalogue CC171-2006F-PDF
ISBN 0-662-72269-8

*Veillez noter que le Rapport annuel du tribunal de
la Commission canadienne de sûreté nucléaire 2005-
2006 se trouve au verso du présent document.*



I. La Commission canadienne de sûreté nucléaire

Lettre au ministre de Ressources naturelles Canada,
l'honorable Gary Lunn

L'honorable Gary Lunn
Ministre de Ressources naturelles Canada
Ottawa (Ontario)

Monsieur le ministre,

J'ai l'honneur de vous soumettre le rapport annuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2006. Ce rapport est présenté conformément à l'article 72 de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires*.

Veillez agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de ma considération distinguée.

La présidente et première dirigeante,



Linda J. Keen



Commission canadienne
de sûreté nucléaire

Canadian Nuclear
Safety Commission

Canada



Protéger les Canadiens

Le régime de réglementation de la CCSN exige que les titulaires de permis conçoivent, construisent et exploitent leurs installations de manière sécuritaire en tout temps.





Protéger **la santé** des Canadiens

La CCSN doit constamment faire preuve de vigilance à cause de l'augmentation de la demande et du développement des nouvelles technologies dans les domaines de la médecine nucléaire et de la radiothérapie.





Protéger la sécurité des Canadiens

Pour protéger les Canadiens, la CCSN a entrepris de nouvelles et importantes initiatives en matière de sécurité pour les installations et les substances nucléaires.





Protéger l'environnement des Canadiens

En raison de ses responsabilités environnementales en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* et d'autres lois pertinentes, la protection de l'environnement revêt une importance majeure pour la CCSN.



Message de la première dirigeante

Linda J. Keen

J'ai le plaisir de présenter le *Rapport annuel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire 2005-2006*.

Ce rapport porte sur la cinquième année de mon mandat en tant que présidente et première dirigeante de la Commission canadienne de sûreté nucléaire (CCSN). Son Excellence, la gouverneure en conseil m'a récemment fait l'honneur de me reconduire pour cinq ans dans mes fonctions de présidente et première dirigeante de la CCSN. Je souligne dans ce rapport les résultats des activités entreprises par la CCSN au cours de l'exercice terminé pour s'acquitter de sa mission, à savoir réglementer l'énergie et les matières nucléaires et protéger la santé, la sûreté, la sécurité et l'environnement, ainsi que respecter les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. En 2005-2006, la CCSN, à titre d'organisme fédéral responsable de la réglementation de l'énergie et des matières nucléaires en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires (LSRN)*, a concentré ses activités sur la mise en œuvre du plan formulé au *Rapport sur les plans et les priorités*. Ce plan dégage les priorités dans les cinq domaines stratégiques dont s'occupe la CCSN : cadre de réglementation; autorisation et accréditation; conformité; entreprises coopératives; et relations avec les parties intéressées. De plus, nous nous sommes engagés à améliorer notre gouvernance et la responsabilisation.

Les Canadiens s'attendent que la CCSN surveille de façon efficace le secteur nucléaire canadien. On peut soutenir que le secteur nucléaire est le plus vaste, le plus ramifié et le plus international au monde. Le présent rapport fait ressortir l'efficacité de notre rôle, soutenu par une législation du nucléaire qu'on considère comme la plus claire et la plus moderne du monde, séparant la surveillance de la santé et de la sécurité des intérêts économiques et politiques. La CCSN doit son efficacité à l'excellence de son personnel ainsi qu'à son envergure internationale, car elle participe à l'élaboration des normes internationales et les adopte dans le contexte canadien. Qu'il s'agisse de normes liées à la sûreté nucléaire, au régime des garanties ou à la gestion des déchets, la CCSN répond aux normes internationales, voire les dépasse, et fait profiter le Canada de l'expérience acquise dans l'élaboration et l'application des normes internationales. Les Canadiens s'attendent que la CCSN satisfasse à des normes élevées de sûreté et de sécurité et peuvent y compter.

En deuxième lieu, les Canadiens s'attendent que le processus de réglementation soit accessible et transparent. Qu'il s'agisse du maire d'une collectivité proche d'une centrale nucléaire, d'un patient traité en médecine nucléaire dans un hôpital ou d'un conducteur de camion transportant du minerai d'uranium, chaque Canadien s'attend à pouvoir en savoir davantage sur le processus de réglementation qui protège sa santé, sa sûreté, sa sécurité et celle de sa collectivité.

Enfin, la CCSN est très consciente qu'elle doit surveiller avec vigilance le secteur nucléaire. Cette surveillance ne doit pas se faire au détriment de l'efficacité, mais elle doit reposer sur des processus tenant compte du risque, clairement communiqués au secteur nucléaire et exécutés de la façon la plus moderne et la plus efficace possible.

L'industrie que réglemente la CCSN a connu un essor dans tous les secteurs, notamment la production d'énergie, les mines d'uranium et les usines de concentration d'uranium, les installations de déchets nucléaires et les utilisations industrielles et médicales des substances nucléaires. Cet essor entraîne un alourdissement de la charge de travail de la CCSN, parce que la réglementation nucléaire relève de la seule compétence fédérale et que tout projet de construction ou d'exploitation d'une installation nucléaire doit absolument faire l'objet d'une surveillance émanant de la CCSN.

Je souhaite souligner trois points d'un intérêt particulier dans le contexte actuel. Tout d'abord, la possibilité qu'on construise de nouvelles centrales nucléaires au Canada. Même si la CCSN n'a pas encore reçu de demande visant la construction d'une nouvelle centrale nucléaire, elle a déjà préparé et actualisé le processus d'autorisation à suivre. La CCSN est prête à recevoir de nouvelles demandes de permis dans plusieurs secteurs de son mandat, notamment les réacteurs de puissance, les cliniques médicales et la gestion des déchets.

De plus, la CCSN a joué un rôle direct sur certaines tribunes internationales importantes, au cours de l'année écoulée. J'ai été très honorée de présider la réunion d'examen de la *Convention sur la sûreté nucléaire* de l'Agence internationale de l'énergie atomique (AIEA) à titre de première présidente canadienne. Cette rencontre a permis aux pays signataires de la *Convention* de prouver leur engagement à l'égard d'une exploitation sûre et d'une réglementation efficace des centrales nucléaires.

Le rapport du Canada présenté par la CCSN à cette réunion établissait clairement le niveau élevé de normes de sûreté que respecte le secteur nucléaire canadien et qu'applique la CCSN depuis la réunion d'examen précédente. De plus, en septembre 2005, l'AIEA a annoncé qu'elle avait tiré ses conclusions générales en matière de garanties pour le Canada, y déclarant, pour la première fois, sa confiance dans la nature pacifique des activités nucléaires canadiennes. Cela ouvre la porte à une démarche nouvelle, authentiquement canadienne, aux activités futures relatives aux garanties. La CCSN a également augmenté son programme vigoureux de surveillance de la sûreté par une nouvelle démarche globale de suivi des sources radioactives, conformément à l'engagement du Canada à appliquer le *Code de conduite sur la sûreté et la sécurité des sources radioactives*.

Enfin, la CCSN sait que le gouvernement du Canada examine de plus près tous les organismes fédéraux et elle a renforcé son régime déjà vigoureux de gouvernance et de reddition de compte d'un nouveau programme de gestion de la qualité fondé sur des critères internationaux.

La CCSN invite les Canadiens, les parlementaires et les parties intéressées à consulter son site Web à www.suretenucleaire.gc.ca, pour y trouver plus de précisions sur ses activités de réglementation.



Linda J. Keen, M.Sc.

Comité de direction

Le personnel de la Commission canadienne de sûreté nucléaire est dirigé par une première dirigeante qui préside le Comité de direction, chargé de gérer l'organisme.



Linda J. Keen
Présidente et première dirigeante



Ken Pereira
Premier vice-président Opérations



Claude Caron
Vice-président Services de gestion



Marc Leblanc
Secrétaire de la Commission



Ken Wagstaff
Directeur exécutif Bureau des affaires internationales
(M. Wagstaff a pris sa retraite de la CCSN en décembre 2005)



James Clarke
Directeur exécutif Bureau des communications et des affaires réglementaires



Jacques Lavoie
Directeur Service juridique et avocat général